

PROCES-VERBAL N° 251
Séance ordinaire et publique du
Conseil Municipal, le 26 mars 2009

Les Conseillers se sont réunis en assemblée ordinaire et publique le 26 mars 2009 à 19 h 00 sur convocation individuelle portée à domicile le 20 mars 2009 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est d'abord procédé à l'appel des élus :

Sont présents :

Mmes, Mlle, MM. les Adjoints : HOERLE - Mme MARTIN - KOCH - Mlle KRAEMER - M. KIEFFER -
Mme BASTIAN - DRENSS - Mme GILLOT - WEISS

Mmes, Mlles, MM. :

BOES - BOUHENDAH - Mlle CHARRETON - DIEBOLD - Mme FETTIG - Mme JAEGLE -
Mme JESSEL - Mme KAUPP - KRIEGER - PARISOT - STENGER - Mme STERN - Mme TISCHLER
SANCHO-ANDREO - SCHANN - BOUYER - Mme ROMILLY - SCHIMMER

Étaient absents et excusés :

M. Jean-Jacques HAFFREINGUE, Conseiller Municipal, qui a donné procuration écrite à M. Hubert DRENSS, Adjoint au Maire.

Mme Annie HOECKEL, Conseillère Municipale, qui a donné procuration écrite à M. Laurent KRIEGER, Conseiller Municipal.

Mme Karin MEYER, Conseillère Municipale, qui a donné procuration écrite à Mme Chantal JAEGLE, Conseillère Municipale.

Mlle Laetitia HEIZMANN, Conseillère Municipale, qui a donné procuration écrite à M. Nicolas BOUYER, Conseiller Municipal.

Mme Zoubida NAÏLI, Conseillère Municipale, qui a donné procuration écrite à M. Richard SANCHO-ANDREO, Conseiller Municipal.

Le quorum (17 conseillers) étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Il est ensuite procédé à la désignation du secrétaire de séance. Avec son assentiment, Monsieur le Maire désigne, Monsieur Laurent KRIEGER, Conseiller Municipal.

I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL N° 250 (19/02/2009)

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

FINANCES :

1. Modification du Budget.
2. Taux des contributions directes.
3. Taxe d'habitation - Abattement spécial en faveur des personnes handicapées.
4. Emprunt.

ENFANCE / JEUNESSE :

5. Taux de vacation du personnel pédagogique de la colonie de Wingen sur Moder.
6. Tarifs Centre de vacances.

URBANISME :

7. Cession des terrains d'emprise des bâtiments du Lycée Marc BLOCH de la Région Alsace.
8. Acquisition de parcelles appartenant à la Ville de Schiltigheim situées à proximité du Collège du Ried.
9. Bilan des transactions immobilières réalisées en 2008 – Information.
10. Désignation d'un estimateur chargé d'évaluer les dommages causés par le gibier.

POLITIQUE DE LA VILLE :

11. Projets CUCS 2009.
12. Programme de Requalification Urbaine du quartier des Ecrivains (RUE).

FINANCES

1. MODIFICATION DU BUDGET

Monsieur Hubert DRENSS, Adjoint au Maire, expose :

Par délibération du mois de février, le Conseil Municipal avait approuvé le principe d'adhérer au plan de relance du gouvernement en augmentant le volume des investissements prévu en 2009. Les opérations supplémentaires peuvent bénéficier du remboursement anticipé de TVA au titre de l'exercice 2008.

Une modification du Budget est nécessaire pour intégrer cette décision dans les autorisations budgétaires de l'année.

La présente modification du Budget est également l'occasion de renouveler les autorisations prises en 2008 mais non totalement exécutées dans l'année. Elle n'affecte pas l'équilibre général du Budget.

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Vu l'avis favorable du Comité Directeur,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

modifie

le Budget de l'exercice 2009 selon le détail annexé et porte le montant de la section d'investissement à 1 467 927 € en dépenses et en recettes.

Modification du budget
Annexe à la délibération du 26 mars 2009

Chapitre		Dépenses	Recettes
900	Services généraux	276 762	
02	Administration générale	276 762	
020	Administration générale	163 762	
024	Équipement pour le service des festivités	43 000	
026	Cimetière	70 000	
902	Enseignement - Formation	45 000	
20	Services communs	45 000	
903	Culture	561 100	
32	Conservation et diff. des patrimoines	461 100	
324	Entretien du patrimoine	461 100	
33	Salles municipales	100 000	
904	Sports et jeunesse	75 000	69 155
41	Sports	75 000	69 155
412	Stades	50 000	
414	Équipements sportifs ou de loisir	25 000	69 155
906	Famille	2 000	
64	Crèches et garderies	2 000	
908	Aménagement et services urbains	508 065	
82	Aménagement urbain	508 065	
821	Équipements annexes de voirie	115 000	
822	Voie communale, routes	30 500	
824	Opérations d'aménagement urbain	362 565	
91	Services communs non ventilés		1 398 772
911	Opérations financières		998 772
912	Dotations et participations non affectées		400 000
Total		1 467 927	1 467 927

M. DRENSS :

Chers collègues,

Au mois de février, le Conseil Municipal s'était prononcé sur la participation de la commune au plan de relance initié par l'Etat. Nous vous proposons, ce soir, de concrétiser la traduction budgétaire de cet engagement par la voie d'une modification du budget.

Cette modification du budget porte exclusivement sur la section d'investissement dont le montant en dépenses et en recettes est augmenté de 1 467 927 Euros. Elle a, par ailleurs, deux objectifs : d'une part, de renouveler les autorisations budgétaires de l'exercice 2008 non entièrement exécutées, et d'autre part, d'inscrire de nouvelles opérations rendues possibles par le dispositif de remboursement anticipé de la TVA.

Conscients de nos responsabilités vis-à-vis de l'économie locale, certaines opérations antérieures voient leur calendrier de réalisation exceptionnellement accéléré.

Le vote du Conseil Municipal se fait dans les mêmes conditions que le budget, c'est-à-dire, par chapitre. Les modifications proposées font l'objet d'une annexe au rapport au conseil. Néanmoins, afin de vous permettre d'appréhender pleinement toutes les inscriptions, nous vous avons transmis une *édition détaillée*.

Les opérations d'investissement qui bénéficient de nouveaux crédits sont les suivantes :

La **rénovation de la Salle du Cheval Blanc** est la première d'entre elles : des études préliminaires ont été effectuées en 2008 et l'opération a été dotée de 50 000 € au Budget Primitif. Il vous est proposé de l'abonder de 100 000 € supplémentaires de sorte à aboutir d'ici la fin de l'année au lancement des marchés de travaux. L'opération pourra être réalisée à l'été 2010.

L'agrandissement des Ateliers Municipaux et la réalisation de **locaux de stockage** pour le service des festivités sont deux opérations liées dans leur mise en œuvre. Le but est d'arriver à la quasi-réalisation des travaux d'ici la fin de l'année. Les inscriptions complémentaires sont de respectivement 125 000 et 43 000 Euros.

La rénovation du **Presbytère Saint-Laurent** bénéficie de crédits supplémentaires de l'ordre de 100 000 €. Il faut noter, à ce sujet, que les 374 k€ inscrits dans la présente modification du budget concernent la réinscription de 276 k€ de crédits non utilisés en 2008, le solde représentant l'inscription nouvelle.

Un **parking de proximité** sera aménagé 8 rue de l'Eglise. Un montant de 115 000 € permettra l'aménagement proprement dit et la mise en sécurité de la maison alsacienne attenante. Ceci constitue la première phase d'une opération plus large visant à rénover et réaffecté cet édifice à pans de bois.

D'autres opérations plus modestes sont également concernées par le plan de relance, à savoir : la mise en peinture du **parking 8 rue des Officiers** (30 k€ supplémentaires), la troisième phase de la rénovation de la toiture de **l'école Lauchacker** (45 k€) qui se fera en même temps que la deuxième tranche, la réfection en une seule phase de la toiture du **Parc des Sports** (50 k€ supplémentaires). Ces dépenses sont financées par : une recette supplémentaire du FCTVA estimée à 400 000 Euros, et la réinscription d'une autorisation d'emprunt votée en 2008 et non réalisée pour un montant de un million (sur les 1,6 M€ restants). L'énumération à laquelle je viens de me livrer ne comporte, bien entendu, pas la totalité des crédits concernés par la présente modification du budget. Je ne me suis, en effet, arrêté que sur les nouveautés. Le reliquat des autorisations concerne les inscriptions des crédits de 2008 restants à réaliser et dont les montants sont portés dans la colonne *net* du document détaillé.

Merci pour votre attention.

Le Conseil Municipal modifie le Budget de l'exercice 2009.

Monsieur le Maire propose de mettre cette modification budgétaire en discussion.

M. SCHANN :

Mesdames et Messieurs, chers collègues, lors de la séance précédente notre groupe avait voté favorablement au principe d'adhérer à ce plan de relance, dans l'idée de potentialiser les efforts faits par les différentes collectivités en faveur des entreprises locales notamment. Quand il s'agit d'investissement la question principale que nous nous posons est de savoir quelle est l'utilité sociale pour les Bischheimois des différents types d'investissement. Nous avons là un certain nombre d'opérations qui étaient prévues en 2008 qui n'ont pas pu se faire et qui ont été reportées. Nous avons un certain nombre d'opérations qui portent beaucoup sur le patrimoine : le presbytère Saint-Laurent, l'église protestante... On se pose la question du retour sur l'investissement pour l'ensemble des Bischheimois dans ce type d'opération, sachant que qu'on ne sent par derrière une réflexion sur la conservation du patrimoine, la mise en valeur du campanile ou du clocher avec les alentours, la préservation de la maison alsacienne, etc... on a l'impression qu'on profite de quelques deniers supplémentaires qu'on a pour vite réaliser des travaux. Sur le principe nous étions d'accord mais les choix qui sont présentés ici ne sont pas forcément dans nos orientations à nous. Si je regarde le secteur de la jeunesse ou celui de l'éducation, c'est la partie la plus faible de ces investissements. Ce ne sont pas nos choix à nous.

M. SANCHO-ANDREO :

La difficulté d'avoir un débat sur des points qui engagent l'avenir urbanistique de notre ville, je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit Gérard SCHANN, je pense qu'il y a un deuxième point qui nous interpelle : il y a aujourd'hui un débat en France sur la relance économique qui ne s'adresserait qu'aux entreprises quand ce qui se joue dans la rue est la question du pouvoir d'achat. Je pense qu'on ne peut pas échapper à ce débat et nous souhaitons, si vous êtes d'accord, que lors d'un prochain Conseil Municipal on ait un débat qu'on n'a jamais eu, non pas que vous ayez refusé de le faire, mais tout simplement parce que les choix qui ont été faits ici à Bischheim font que l'essentiel de notre budget d'action sociale est directement géré par le CCAS. Nous aimerions qu'on puisse avoir un débat sur les orientations sociales de la Ville et qu'on puisse accompagner le plan de relance économique d'un certain nombre de mesures de soutien aux familles, dont certaines sont en grande précarité aujourd'hui à cause d'un taux de chômage démesuré. Tout le monde est en état de choc sur cette question et je crois qu'il serait extrêmement utile pour nos concitoyens qu'on puisse avoir ce débat dans l'enceinte de notre Conseil Municipal.

MONSIEUR LE MAIRE :

En ce qui concerne l'utilisation du plan de relance, je pense que par définition, dans la nature des choses, c'est une relance qui doit être pour les entreprises économiques, vous l'avez vous-même souligné. Sachez que les propositions que nous faisons ne sont pas des propositions faites à la va vite, ce sont des anticipations de l'ensemble et de la continuation de nos investissements tels qu'ils étaient déjà prévus cette année. Le Budget Primitif avait déjà enregistré la plupart de nos investissements à réaliser. Nous profitons de l'encaissement du fond de compensation de TVA qui logiquement est toujours destiné à abonder des crédits d'investissement, de les inscrire et de les réaliser avec la particularité d'une anticipation de réalisation correspondant bien à l'esprit du plan de relance.

Au sujet de l'aspect social. Lorsque l'on rénove ou que l'on améliore les conditions de travail pour l'ensemble de notre administration municipale et en particulier nos équipes, je pense que là aussi nous faisons œuvre de social, puisque donner de bonnes conditions de travail à l'ensemble de notre administration municipale doit aussi être un objectif d'une municipalité. C'est ce que nous vous proposons dans une partie du plan de relance. Il est vrai que l'ensemble de l'action concernant la politique sociale de l'ensemble de la municipalité est faite essentiellement par le Centre Communal d'Action Social, car nous avons développé un certain nombre d'orientations dans le cadre du CCAS.

Quant à l'autre partie de l'action sociale menée par la Ville, nous l'avons inscrite dans différents chapitres de notre politique municipale. J'ose espérer que l'ensemble des opérations que nous menons sur le quartier des Ecrivains, celles que nous menons dans le cadre de la Politique de la Ville, celles que nous menons également dans le cadre du Contrat de Cohésion Sociale et Urbaine sont des signes de notre implication par rapport à l'aspect social des choses. En ce qui concerne l'ensemble de cette politique, je crois pouvoir dire que jusqu'à présent nous nous sommes orientés vers des politiques dynamiques, à la fois envers les enfants, les petits-enfants, les personnes âgées, envers aussi les personnes handicapées, puisque nous avons réalisé un certain nombre d'opérations. Tout ceci permet de compléter l'ensemble de la politique que nous avons décidé de mener pendant cette année et d'anticiper un peu pour l'année prochaine. Je tiens à préciser que les actions que nous menons méritent d'être soulignées, car je ne pense pas que toutes les villes peuvent prendre de telles initiatives à partir de la situation économique et sociale que nous connaissons depuis un certain temps.

M. SCHANN :

Loin de nous de mettre en cause l'amélioration des conditions de travail du personnel municipal, juste quelques précisions pour que les choses soient claires ; sur l'ensemble de la DBM qui porte sur 1 467 000 €, il y a à peu près 170 000 pour les Ateliers Municipaux, ce qui représente un peu plus de 10 %. Le reste porte sur d'autres projets.

MONSIEUR LE MAIRE :

Il y a aussi les écoles. On a cité l'école Lauchacker tout-à-l'heure, par exemple. Nous n'allons pas épiloguer là-dessus. Comme on sait que vous ne soutenez pas cette politique d'investissement, vous prenez vos responsabilités, nous nous prenons les nôtres.

CE POINT EST ADOPTE PAR 26 VOIX POUR – 7 ABSTENTIONS (MM. SANCHO ANDREO, SCHANN, BOUYER, SCHIMMER, Mmes NAÏLI, ROMILLY, HEIZMANN).

2. TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Monsieur Hubert DRENSS, Adjoint au Maire, expose :

En vertu des dispositions de la loi du 10 janvier 1980, il revient aux collectivités territoriales de fixer elles-mêmes le taux d'imposition des trois taxes qui constituent leurs ressources fiscales directes.

Les bases d'imposition prévisionnelles pour 2009, s'élèvent selon l'état de notification transmis par les services fiscaux à :

- 15 199 000 € pour la taxe d'habitation,
- 14 643 000 € pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, et à
- 28 800 € pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le montant des allocations compensatrices versées par l'État s'élève à 341 239 €.

Le Budget Primitif pour 2009 a été voté en tenant compte d'une évolution du produit fiscal de 3 %. Compte tenu des informations fournies par les services de l'Etat quant aux principales dotations, le Budget s'équilibre en maintenant les taux à leur niveau actuel.

Le produit prévisionnel des contributions directes s'élève ainsi à 7 046 141 €.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Fixe pour 2009 les taux des trois taxes à :

- 23,88 % pour la taxe d'habitation,
- 23,16 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, et
- 87,85 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

et **Intègre** au Budget Primitif 2009 l'annexe "*Décisions en matière de taux de contributions directes*" ci-jointe.

Annexe à la délibération du 27 mars 2008

Décision en matière de taux

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Variation de taux (N-1)	Produit voté par le Conseil municipal	Variation du produit (N-1)
Taxe d'habitation	15 199 000	2,5%	23,88%	0,0%	3 629 521	2,5%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14 643 000	3,0%	23,16%	0,0%	3 391 319	3,0%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	28 800	2,5%	87,85%	0,0%	25 301	2,5%
TOTAL		2,7%			7 046 141	2,7%

MONSIEUR LE MAIRE :

Voilà la proposition pour l'équilibre du budget 2009. Je mets ces propositions en discussion, sachant qu'il s'agit de maintenir les taux tels que nous les avons fixés les années précédentes. Nous vous proposons donc cette décision de reprendre les taux de l'année dernière qui seraient, en fonction de nos prévisions, non modifiés.

M. SCHANN :

Cette délibération nous cause problème. Comme l'a précisé l'Adjoint DRENS, ce qui n'était pas précisé dans la présentation de la délibération, le Budget Primitif a été voté en tenant compte d'une évolution du produit fiscal de 3 % et si j'ai bien compris, vous avez rajouté ce soir qu'il ne sera pas tenu, on sera en dessous. Les choses vont très vite. Nous avons tiré la sonnette d'alarme lors du débat budgétaire disant que le budget que nous avons été amenés à examiner était fait sur des bases erronées, des estimations de taux de croissance largement surestimés. Nous le savions déjà à l'époque, ça se confirme actuellement, nous serons en décroissance pour ne pas dire en récession en 2009 et la situation économique s'est largement dégradée depuis le vote de ce budget. Evidemment, nous avons souhaité que les taux n'évoluent pas à Bischheim, ce qui est votre proposition. Malheureusement, pour le citoyen Bischheimois, l'évolution des bases de calcul et l'évolution des taux de certaines autres collectivités, le Conseil Général notamment, pour ne citer que lui, fait que dans la taxe d'habitation et dans la taxe foncière, l'habitant de Bischheim verra une augmentation difficilement supportable dans l'état actuel des choses. Le pouvoir d'achat est largement en berne, les taux de chômage sont en explosion dans notre région. Les difficultés économiques et les difficultés pour les ménages s'accroissent. Il va bien falloir à un moment donné à équilibrer et les habitants de Bischheim paieront le prix fort de ces difficultés.

MONSIEUR LE MAIRE :

Je rappelle que la décision que vous êtes amenés à prendre est le maintien des taux de fiscalité tels qu'ils sont pratiqués jusqu'à présent qui correspondent donc à l'engagement que nous avons pris pour l'évolution de la fiscalité.

CE POINT EST ADOPTE PAR 26 VOIX POUR – 7 ABSTENTIONS (MM. SANCHO ANDREO, SCHANN, BOUYER, SCHIMMER, Mmes NAÏLI, ROMILLY, HEIZMANN).

3. TAXE D'HABITATION – ABATTEMENT SPECIAL EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES

Monsieur Hubert DRENS, Adjoint au Maire, expose :

La loi de finances rectificative pour 2006 a introduit dans le Code Général des Impôts une disposition permettant aux Conseils Municipaux d'instituer, par délibération, un abattement de 10 % de la valeur locative moyenne des habitations de la commune aux contribuables handicapés ou invalides ou qui vivent avec une personne handicapée ou invalide.

Pour bénéficier de l'abattement, l'ayant droit doit en faire la demande au service des impôts.

Sur la commune, la mise en œuvre de cette disposition aurait pour conséquence une économie d'impôt de l'ordre de 50 Euros par an et par foyer bénéficiaire.

Cette mesure pourrait entrer en vigueur à compter de 2010 pour les ayants droit qui auront présenté une demande auprès des Services Fiscaux avant décembre 2009.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Vu les articles 1411 II 3 bis du Code Général des Impôts

Vu l'avis favorable du Comité Directeur,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

d é c i d e

d'instituer l'abattement spécial de 10 % de la valeur locative moyenne des habitations de la commune au profit des personnes handicapées ou invalides.

M. SCHIMMER :

Annie Romilly était intervenue en octobre 2008 et a eu réponse le 6 novembre que la question était à l'étude. Nous approuvons donc cette délibération concernant l'application de l'article 120 de la loi de finances 2006, comme cela avait été sollicité. Il est dommage qu'elle n'ait pas été mise à l'ordre du jour avant fin 2008, ce qui aurait permis à des contribuables de profiter de cette économie dès cette année 2009. Il serait souhaitable que d'autres collectivités locales comme le Conseil général, proposent aussi cette délibération, surtout que leur taux a beaucoup augmenté à cause d'un désengagement de l'état sur la politique UMP de M. Fillon. Comme l'ayant droit doit faire une démarche personnelle, nous demandons qu'une information individuelle se fasse auprès de tous les habitants de Bischheim relevant de cette mesure. Cet abattement est sans condition de ressources, nous le rappelons, car cela n'est pas précisé dans cette délibération.

MONSIEUR LE MAIRE :

M. SCHIMMER, je vais compléter votre information en vous précisant que nous ne pouvons pas appliquer cette décision pour l'année 2009 pour la simple raison qu'une délibération concernant des abattements ou des dispositions particulières doit être prise avant le 1er juillet de l'année pour la faire entrer en application l'année suivante. Ceci était donc impossible et si vous comparez avec d'autres communes vous verrez que cela se passe exactement de la même manière. Il faut délibérer pour que l'application puisse se faire en l'année 2010, autrement ce n'est pas possible sachant que les décisions doivent se prendre avant le 1er juillet de l'année.

C'est la deuxième fois que l'on parle de Conseil Général, j'aimerais quand même répondre sur ce point. Tout à l'heure vous réclamiez une politique sociale. Je peux dire, en ayant cette responsabilité, que la politique sociale est la partie la plus lourde de notre budget et celle qui augmente le plus au niveau de notre département. C'est le seul budget pour l'année 2009 qui évolue en augmentation de 4 à 5 % dans son montant. C'est pour la politique sociale face à l'ensemble des problèmes que nous rencontrons aujourd'hui. Je précise que le revenu de solidarité actif sera mis en application le 1er juin, date de sa mise en œuvre. Nous sommes prêts pour répondre à ce grand chantier sachant que le nombre impressionnant de personnes concernées dans ce département atteindra les 50000 personnes. Les orientations prises pour la détermination des schémas départementaux, tant au niveau des personnes âgées qu'au niveau des personnes handicapées, nous imposent des responsabilités très importantes que nous avons l'intention d'assumer. Par conséquent, l'augmentation que nous appliquons cette fois ci aux taux d'imposition correspond à l'effort dans les politiques sociales de notre département. Je tenais à apporter cette précision car j'ai entendu cette remarque à plusieurs reprises et je peux vous assurer le seul fait de tenir le budget dans la marge que je vous ai donnée est une prouesse, car l'évolution des phénomènes ou de l'aspect social des choses est importante et pour répondre aux besoins de nos concitoyens il est capital d'y mettre les moyens nécessaires.

Je rappelle aussi, on ne le dit pas assez souvent, que nous avons un abattement de 15 % pour les familles modestes à Bischheim. Nous sommes une des rares communes du département à avoir pris cette disposition. Cela aussi, il faut le savoir. Et tout ceci, par rapport à notre produit fiscal, nous diminue et nous fait évoluer de manière défavorable l'ensemble de notre produit fiscal et pourtant nous assumons la charge. Ceci n'a pas été dit assez souvent, je le répète puisque j'en ai l'occasion.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

4. EMPRUNT

Monsieur Hubert DRENSS, Adjoint au Maire, expose :

Le Conseil Municipal, par l'adoption du Budget en décembre et sa modification lors de la présente séance, a prévu de financer en partie les opérations d'investissement par l'emprunt.

Après consultations des établissements financiers de la place, il vous est proposé de retenir l'offre de prêt du Crédit Mutuel.

Le contrat, d'un montant de 2,5 millions d'euros s'exécutera en une phase de mobilisation des fonds qui permettra d'ajuster les besoins au plus près des réalisations d'investissement suivi d'une phase d'amortissement.

Les conditions financières du contrat sont les suivantes :

* phase de mobilisation :

- durée : 24 mois maximum
- taux calculé selon l'un des indices suivants :
- T4M + 1,20 (taux moyen du marché monétaire dont la valeur est actuellement de 1,258%)
- Euribor 3 ou 12 mois + 0,70 (dont les valeurs se situent respectivement à 1,602% et 1,901%)
- indice Crédit mutuel, fixé sur deux ans à 4,50%
- décaissement : par tranches selon les besoins
- sans commission ni frais
- intérêts payables à la fin de chaque trimestre civil

* phase d'amortissement :

- durée : 15 ans
- options multiples de taux :
 - Eurobor 3 mois ou 12 mois + 0,90
 - Taux fixe selon cotation du moment (le niveau actuel est à 4,80%)
 - Taux variable Crédit Mutuel, fixe les deux premières années puis encadré à +/- 1
- remboursements à échéances constantes.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

la conclusion d'un emprunt multi-options d'un montant maximal de 2,5 millions d'euros auprès du Crédit Mutuel d'une durée composée d'une phase de mobilisation de 24 mois au plus et d'une phase d'amortissement de 15 ans.

s'engage

pendant toute la durée des contrats à dégager des ressources suffisantes, et en cas de besoin à mettre en recouvrement les impôts nécessaires, pour assurer le paiement des échéances.

autorise

le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce contrat.

autorise

le Maire ou son représentant à mobiliser les fonds au fur et à mesure des besoins et à réaliser les arbitrages sur les taux en cours de contrat.

CE POINT EST ADOPTE PAR 26 VOIX POUR – 7 ABSTENTIONS (MM. SANCHO ANDREO, SCHANN, BOUYER, SCHIMMER, Mmes NAÏLI, ROMILLY, HEIZMANN).

ENFANCE/JEUNESSE

5. TAUX DE VACATION DU PERSONNEL PEDAGOGIQUE DE LA COLONIE DE WINGEN SUR MODER

Monsieur Jean-Claude KIEFFER, Adjoint au Maire, expose :

Tous les ans, depuis 1997, la Ville de Bischheim organise, durant les périodes de vacances d'été, la colonie de vacances de Wingen-sur-Moder au Château du Hochberg.

Cette activité saisonnière et occasionnelle nécessite le recrutement du personnel pédagogique du Séjour de vacances.

La délibération du 26 mai 2000 fixant les fourchettes des taux de vacation doit aujourd'hui être mise à jour.

Les sommes nécessaires ont été inscrites au Budget Primitif.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

De fixer les fourchettes de taux de vacations journaliers suivants :

- Directeur : de 55 € à 90 € brut
- Assistant sanitaire : de 35 € à 65 € brut
- animateur diplômé BAFA : de 33 € à 48 € brut
- animateur stagiaire : de 30 € à 45 € brut
- animateur non diplômé : de 27 € à 42 € brut

autorise

Monsieur le Maire à recruter le personnel pédagogique pour le Séjour de vacances de Wingen-sur-Moder.

M. BOUYER :

Nous souhaiterions avoir quelques précisions au sujet de ces fourchettes de taux de vacation. Sur quelles bases ont-elles été fixées ? Vous évoquez une délibération du 26 mai 2000 et je dois dire que peu d'entre nous étaient déjà présents au Conseil Municipal. Pouvez-vous nous indiquer quelles étaient alors les fourchettes de taux ?

M. KIEFFER :

Ces fourchettes sont définies par Jeunesse et Sports, et cela vous le savez tous. Il est difficile de différencier de certains centres de vacances dont une marge a été faite vu que la fonction de directeur ou d'un animateur est différente de certain centre de vacances. Les responsabilités sont différentes. Mais ces taux sont réajustés en fonction de la Jeunesse et des Sports. Je crois que nous sommes au-delà du panier qu'on peut asseoir au niveau des animateurs ou des directeurs.

MONSIEUR LE MAIRE :

Vous pouvez sans problème prendre connaissance des taux de vacations qui étaient appliqués en 2000.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

6. TARIFS CENTRE DE VACANCES

Monsieur Jean-Claude KIEFFER, Adjoint au Maire, expose :

Comme chaque été, la Ville de Bischheim organise son Centre de Vacances au Château du Hochberg à Wingen-sur-Moder.

Deux sessions sont prévues : l'une du 17 au 31 juillet 2009
l'autre du 03 au 24 août 2009

55 enfants âgés de 6 à 13 ans (date anniversaire) pourront être accueillis pour un séjour d'une à trois semaines.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- 230 € la semaine tout compris.
- 200 € la semaine tout compris pour les Bischheimois, la Ville prenant en charge la différence.

Le montant des bons de la CAF 2009 s'élève à 23 € ou 18 € par jour et par enfant en fonction du quotient familial.

Le Conseil Général participe à hauteur de 39 € pour un séjour supérieur ou égal à 14 jours consécutifs pour les quotients inférieurs à 500 €.

Un tarif dégressif sera appliqué à compter de la deuxième semaine pour les personnes ne bénéficiant pas des bons de la Caisse d'Allocations Familiales :

- 437 € les 2 semaines et 635 € les 3 semaines tout compris.
- 380 € les 2 semaines et 552 € les 3 semaines tout compris pour les Bischheimois, la Ville prenant en charge la différence.

Pour mémoire, les tarifs 2008 s'élevaient à :

- 225 € la semaine tout compris.
- 196 € la semaine tout compris pour les Bischheimois, la Ville prenant en charge la différence.

En 2008, 157 enfants ont été inscrits et un total de 2288 journées/enfants réalisées.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

Les tarifs proposés pour le fonctionnement du Centre de Vacances à Wingen-sur-Moder pour l'année 2009.

M. BOUYER :

En janvier, le Conseil Général a mis fin aux prestations pour les LSH pour les enfants. Cette décision met en péril des centres de loisirs associatifs et communaux. Quelles sont les conséquences de cette suppression de prestation pour la Ville de Bischheim ?

MONSIEUR LE MAIRE :

A l'heure actuelle, pour les Centres de Loisirs c'est une recette de l'ordre de 5 000 €. Mais comme il y a aussi des évolutions sur d'autres augmentations dans le cadre des centres de vacances, il se peut que cela puisse s'équilibrer.

Pour cette délibération, il y a un point qu'il est important de noter, c'est que nous souhaitons, en particulier dans les contrats territoires, que la partie des Centres de Loisirs Sans Hébergement soit prise en charge par les communes.

M. SCHANN :

Nous savons bien que les tarifs du centre de vacances de Wingen sur Moder sont parmi les plus abordables que l'on trouve sur le marché et nous avons toujours soutenu cette initiative. Ces politiques là ne sont viables que si un ensemble de partenaires financiers se retrouve autour d'un tel projet. En matière de financement, il y a rarement des miracles. Quand on a une collectivité qui commence à se désengager sur un certain nombre d'actions, si on veut maintenir le niveau de la prestation dans ce qu'il est, il y a forcément des répercussions à un moment donné sur le budget des autres collectivités. Cela nous inquiète concernant l'ensemble de la politique d'accueil qui est menée à Bischheim au niveau de l'enfance. Nous ferons peut-être un jour le bilan, je veux bien vous croire quand vous dites qu'il risque d'être positif, mais je demande à voir. Nous en prendrons acte à ce moment là.

MONSIEUR LE MAIRE :

Nous avons modifié toute la tarification et l'intervention pour l'ensemble des centres de vacances, ainsi que les classes de découvertes où les participations seront plus importantes de la part du Conseil Général pour favoriser les différents centres du département du Bas-Rhin.

M. SANCHO-ANDREO :

A condition qu'ils se situent du bon côté de la ligne bleue des Vosges.

MONSIEUR LE MAIRE :

Il est normal que le Bas-Rhin soutienne ses propres structures.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

URBANISME

7. CESSION DES TERRAINS D'EMPRISE DES BATIMENTS DU LYCEE MARC BLOCH DE LA REGION ALSACE

Monsieur Fabien WEISS, Adjoint au Maire, expose :

Le Lycée Marc BLOCH a été implanté sur le ban communal de la commune à la condition que le terrain soit mis à disposition gracieuse du Conseil Régional.

Par délibération en date du 17 septembre 1998, le Conseil Municipal a décidé de céder à la Région Alsace les terrains supportant les bâtiments scolaires et une partie de la cour intérieure du lycée.

Au départ, les espaces extérieurs de l'établissement devaient rester ouverts, cependant l'expérience des premières années a montré que cette situation n'était pas adaptée et qu'il fallait se résoudre à protéger les équipements contre les intrusions et les actes de vandalisme. Ainsi, il a semblé opportun de ne procéder à la cession des terrains qu'après que la Région ait mis en place des clôtures délimitant ainsi l'ensemble des emprises concernées.

L'article L.214-7 du Code de l'Education dispose que « (...) *Les biens immobiliers des établissements visés à l'article L. 214-6 appartenant à un département, une commune ou un groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété à la région, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties. Lorsque la région effectue sur ces biens des travaux de construction, de reconstruction ou d'extension, ce transfert est de droit, à sa demande, et ne donne lieu au versement d'aucun droit, taxe, salaire ou honoraires.* »

Conformément aux accords conclus avec le Conseil Régional et à l'article L.214-7 du Code de l'Education, la transaction sera effectuée à titre gratuit.

Les parcelles devant être cédées sont les suivantes :

Commune de Bischheim - Section 34

n° 144/7	avec 0,43 are
n° 145/7	avec 5,66 ares
n° 146/7	avec 0,10 ares
n° 147/7	avec 10,89 ares
n° 148/7	avec 12,69 ares
n° 143/7	avec 135,99 ares
n° 157/7	avec 25,35 ares
n° 158/7	avec 11,90 ares
n° 159/7	avec 15,41 ares
n° 160/7	avec 0,07 are
n° 161/7	avec 0,02 are

Commune de Schiltigheim - Section 71

n° 236/1	avec 0,35 are
----------	---------------

Les Services Fiscaux ont estimé la valeur vénale de l'ensemble des parcelles à 13 500 Euros l'are compte tenu d'un abattement de 40 % pour encombrement.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable à la présente proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

de céder gracieusement par voie d'acte administratif à la Région Alsace les terrains ci-dessus cités pour une surface totale de 218,86 ares.

autorise

Monsieur le Maire ou son Adjoint compétent à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

MONSIEUR LE MAIRE :

Voilà une décision qui mettra fin à toutes les péripéties que nous avons connues pour mettre en place le Lycée Marc Bloch.

M. SANCHO-ANDREO :

Monsieur le Maire, pourriez vous nous préciser, afin d'éviter mon intervention, cela veut-il dire que tout le parvis est clôturé ?

MONSIEUR LE MAIRE :

Non.

M. SANCHO-ANDREO :

Veuillez préciser s'il vous plaît.

MONSIEUR LE MAIRE :

Je suis d'accord avec vous, le document n'est pas lisible. La partie concernant l'espace devant le lycée reste communale, ainsi que le parvis. L'autre partie le long de la clôture qui tourne autour de la partie lycée, celle-là avait déjà été réalisée au moment de la construction, et la partie demi-pension qui se trouve à l'arrière.

M. HOERLE :

Au prochain Conseil Municipal nous mettrons à disposition un plan clair, en couleur et mieux conçu qui définira bien les limites de terrain.

M. SANCHO-ANDREO :

Merci pour vos précisions.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

MONSIEUR LE MAIRE :

Je vous remercie pour votre décision parce que c'est tout de même un point important pour l'avenir de nos enfants d'avoir eu cette position par rapport à l'éducation d'une part, et d'autre part à la construction et la continuité de notre lycée.

**8. ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT A LA VILLE DE SCHILTIGHEIM
SITUEES A PROXIMITE DU COLLEGE DU RIED**

Monsieur Fabien WEISS, Adjoint au Maire, expose :

La Ville de Schiltigheim a proposé la cession des parcelles cadastrées section 32 n° 142 avec 34,42 ares et n° 87 avec 34,49 ares.

Ces parcelles sont classées en zone UK8 du Plan d'Occupation des Sols à savoir en zone réservée aux jardins familiaux. Elles seront cédées libres de tous locataires ou occupants.

Les Services Fiscaux ont estimé la valeur vénale de l'ensemble des parcelles à 124 000 Euros.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées section 32 n° 142 et 87 pour un montant total de 124 000 Euros.

autorise

Monsieur le Maire ou son Adjoint compétent, à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

MONSIEUR LE MAIRE :

Cette fois-ci au niveau du plan joint c'est bien la parcelle 142 et 87.

M. SCHIMMER :

Si nous avons bien compris ce sont des jardins ouvriers, mais resteront-ils des jardins ouvriers ? Si c'est le cas, nous voterons pour, par contre si ça change de destination nous serons contres.

M. WEISS :

Je crois que nous sommes dans une démarche PLU. Il n'y a aucune affectation définie pour l'instant. Schiltigheim nous fait cette proposition qui est fort honorable dans la mesure où c'est sur notre ban communal et nous avons donc accepté.

MONSIEUR LE MAIRE :

Ces précisions ont été données pour l'achat de ces parcelles.

CE POINT EST ADOPTE PAR 26 VOIX POUR – 7 CONTRES (MM. SANCHO ANDREO, SCHANN, BOUYER, SCHIMMER, Mmes NAÏLI, ROMILLY, HEIZMANN).

9. BILAN DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2008 – INFORMATION

Monsieur Fabien WEISS, Adjoint au Maire, expose :

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par les communes de plus de 2000 habitants et par leurs établissements publics donne lieu, chaque année, à une communication au conseil, qui sera annexée au Compte Administratif.

Au cours de l'année 2008, la Ville de Bischheim a réalisé les transactions immobilières suivantes :

- Acquisition des terrains cadastrés section 18 parcelles 52 et 54 (« délaissés » de la zone sportive ouest) avec 16,65 ares pour un montant de 42 210 Euros. L'acte de vente a été signé le 14 février 2008.
- Acquisition du terrain cadastré section 18 parcelle 38 (« délaissé » de la zone sportive ouest) avec 8,38 ares pour un montant de 18 484 Euros. L'acte de vente a été signé le 6 mars 2008.
- Acquisition des terrains cadastrés section 18 parcelles 35 et 37 (« délaissés » de la zone sportive ouest) avec 10,73 ares pour un montant de 22 561 Euros. L'acte de vente a été signé le 13 mars 2008.
- Acquisition du terrain cadastré section 9 parcelles 447 et 448 situé à l'angle de la route de Bischwiller et de la rue du Fossé Neuf avec 12,70 ares pour un montant de 618 000 Euros. L'acte de vente est daté du 12 mars 2008.
- Acquisition de l'immeuble sis 24 rue du Général Leclerc cadastré section 6 parcelle 208/79 avec 0,99 are pour un montant de 235 000 Euros. L'acte de vente a été signé le 10 décembre 2008.
- Acquisition des terrains cadastrés section 23 parcelles 439/18, 441/19, 443/20, 445/21, 447/22, 449/23, 451/24, 453/25, 455/26, 457/27, 459/28, 461/29, 463/30, 467/32 et 434/8 avec 65,71 ares pour un montant de 98 565 Euros. L'acte de vente a été signé le 19 décembre 2008.
- Cession à la Communauté Urbaine de Strasbourg de parcelles destinées à l'extension de la zone d'activité de Bischheim-Hoenheim cadastrées section 29 n° 298 et section 42 n° 49, 65, 67, 69 et 71 avec un total de 62,85 ares pour un montant total de 113 130 Euros. L'acte de vente est daté du 21 février 2008.
- Cession à la SCI Cyrka d'une parcelle cadastrée section 1 n° 338 avec 0,47 are pour un montant symbolique d'un euro. L'acte de vente est daté du 9 décembre 2008.

Le Conseil Municipal donne acte

à Monsieur le Maire de sa communication du bilan des transactions immobilières réalisées au cours de l'année 2008 sur le ban communal, ledit bilan étant annexé au Compte Administratif 2008 de la Ville.

MONSIEUR LE MAIRE :

Le Code Général des Collectivités précise qu'il faut présenter au Conseil Municipal l'ensemble des transactions qui ont été réalisées et votées pendant une année. Je recède la parole à Fabien WEISS pour faire le bilan de ces transactions. Je ne sais pas comment il va faire mais on espère qu'il se débrouillera.

M. WEISS :

Ce que je vous propose, plutôt que l'énumération etc..., etc..., je vais vous lire la première phrase et nous tournerons les pages ensemble pour situer les endroits plutôt que de lire les numéros des parcelles.

MONSIEUR LE MAIRE :

Le Conseil Municipal doit prendre acte de ces opérations qui à la suite de votre décision se sont réalisées après délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE ACTE.

10. DESIGNATION D'UN ESTIMATEUR CHARGE D'EVALUER LES DOMMAGES CAUSES PAR LE GIBIER

Monsieur WEISS, Adjoint au Maire, expose :

Le 15 septembre 2005, le Conseil Municipal mettait en place la consultation des propriétés foncières et la commission consultative, dans le cadre de la location de la chasse.

Lors de la séance du 24 novembre 2005, le Conseil Municipal autorisait l'adjudication de la chasse intercommunale.

Le 30 janvier 2006, l'adjudication de la chasse intercommunale Bischheim - Hœnheim - Schiltigheim, pour la période du 2 février 2006 au 1^{er} février 2015, était attribuée à Monsieur Bernard MOSSER.

Le Conseil Municipal délibérait en ce sens le 23 février 2006, et attribuait le lot de chasse à Monsieur MOSSER.

Par courrier du 5 février 2009, Monsieur Bernard LUDMANN, exploitant, a informé la Ville de Schiltigheim de dégâts de gibier rouge (lièvres sauvages).

Or, selon l'article 20 du cahier des charges de la chasse « le règlement des dommages causés par le gibier, autre que le sanglier, affectant l'ensemble de cultures, est assuré par le titulaire du droit de chasse conformément aux dispositions des articles L 429-23 à 26 et R 429-8 à R 429-14 du Code de l'Environnement.

Les indemnités sont évaluées sur la base du prix des produits agricoles tels qu'ils sont retenus à l'époque de l'estimation par une commission de conciliation créée à cet effet ».

L'article R.429-8 stipule notamment : « un estimateur, chargé d'évaluer les dommages causés par le gibier, est désigné dans chaque commune pour la durée de la location de la chasse. En cas d'accord entre le Conseil Municipal et les locataires de la chasse communale, l'estimateur est nommé par le Maire ».

En accord avec M. MOSSER, il est proposé de nommer Monsieur Pierre ACKER, domicilié 55 rue Principale à Bilwisheim (67170), en qualité d'estimateur, pour la durée de la location de la chasse.

Les conseils municipaux de Schiltigheim et de Hœnheim délibèrent également sur ce point.

Le Comité Directeur a émis un avis favorable au présent point.

Je vous prie de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

la nomination, jusqu'au 1^{er} février 2015, de Monsieur Pierre ACKER en qualité d'estimateur chargé d'évaluer les dégâts causés par le gibier.

M. WEISS :

J'aimerais émettre 3 commentaires :

- Cela montre que nous avons quand même encore quelques beaux espaces naturels à Bischheim.
- En dehors des lièvres, il y a aussi des ragondins qui font pas mal de ravages, et ceux-là ne sont pas cités.
- Nous avons eu la curiosité de savoir comment une personne pouvait être nommée pour faire cela et la réponse a été que cela s'est avéré extrêmement compliqué puisque c'est la Ville de Schiltigheim qui a fait la démarche et que c'est finalement les assurances, en l'occurrence GROUPAMA, qui ont réussi à trouver quelqu'un étant capable de savoir combien les lapins et autres bestioles font de dégâts.

M. SCHANN :

Il n'est nul besoin d'avoir des espaces naturels pour avoir des gibiers. La Ville de Berlin est confrontée à ces phénomènes actuellement.

M. WEISS :

On pourrait aussi faire une évaluation sur les martres, là on n'a pas besoin de grands espaces verts.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

POLITIQUE DE LA VILLE

11. PROJETS CUCS 2009

Madame Armande MARTIN, Adjointe au Maire, expose :

Par délibération en date du 20 mars 2007, le Conseil Municipal a approuvé le projet de Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2012 de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) est défini comme « le cadre par lequel les collectivités locales et leurs partenaires s'engagent à mettre en œuvre de façon concertée, des politiques territorialisées de développement solidaire et de renouvellement urbain visant à lutter contre des processus de dévalorisation de certains territoires de nos villes ».

A ce jour, au titre de l'année 2009, les projets suivants ont été instruits au niveau municipal et sont susceptibles de bénéficier d'une participation de la ville :

- « <i>Jouer pour apprendre</i> » (Association Livres) :	2 350,00 €
- « <i>Actions sociales et multigénérationnelles</i> » (Aderscis) :	1 250,00 €
- « <i>Fête de l'emploi</i> » (AFIJ) :	1 000,00 €
- « <i>Action d'intégration sociale, culturelle et professionnelle à dominante linguistique</i> » (CSF Victor Hugo) :	7 500,00 €
- « <i>La participation citoyenne au cœur du projet Conseil de Quartier</i> » (CSF Victor Hugo) :	3 725,00 €

L'attention des porteurs de projets sera attirée sur le fait que la participation prévue de la ville ne vaut pas validation du projet par les autres financeurs sollicités dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Dans l'hypothèse d'un rejet du projet par l'instance décisionnelle du CUCS, la ville, en concertation avec le porteur de projet, réévaluera la faisabilité du projet et l'opportunité de sa subvention.

Le détail de ces projets, pour un montant total de participation communale de 15 825 € figure en annexe de la présente délibération. Bien entendu, chaque action fera l'objet d'un compte-rendu d'exécution.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

VILLE DE BISCHHEIM
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2009
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009

N°	ACTION	MAITRISE D'OUVRAGE	PUBLIC CONCERNE	OBJECTIFS	FINANCEMENTS SOLLICITES	SUBVENTIONS PROPOSEES														
117 R	Jouer pour apprendre	ASSOCIATION LIVRES	Enfants de 5 à 12 ans plus de 200 enfants participants	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la valeur éducative des jeux auprès des enfants et des parents - aide à la parentalité: les rencontres autour du jeu mettent en valeur le rôle prépondérant des parents dans leur rôle auprès des enfants - apprentissage du respect des règles, respect des autres et du comment on communique. 	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">ACSE DT:</td> <td style="text-align: right;">4 800 €</td> </tr> <tr> <td>CG 67 :</td> <td style="text-align: right;">1 500 €</td> </tr> <tr> <td>Bischheim</td> <td style="text-align: right;">2 350 €</td> </tr> <tr> <td>Schiltigheim :</td> <td style="text-align: right;">2 350 €</td> </tr> <tr> <td>Valorisation coût du poste animateur:</td> <td style="text-align: right;">25 100 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: right;">36 100 €</td> </tr> </table>	ACSE DT:	4 800 €	CG 67 :	1 500 €	Bischheim	2 350 €	Schiltigheim :	2 350 €	Valorisation coût du poste animateur:	25 100 €	TOTAL	36 100 €	2 350 €		
ACSE DT:	4 800 €																			
CG 67 :	1 500 €																			
Bischheim	2 350 €																			
Schiltigheim :	2 350 €																			
Valorisation coût du poste animateur:	25 100 €																			
TOTAL	36 100 €																			
97 R	Actions sociales et culturelles multi générationelles	ADERSCIS	<p>Jeunes et adolescents femmes et enfants</p> <p>nombre variable de participants suivant le type d'animation, entre 8 et 50 participants</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Cours d'alphabétisation pour femmes illétrées (turc) o mini gazette français-turc o actions sociales et interculturelles intergénérationelles o organisation de concours de culture générale, soirées slam et poésies, réunions et sorties découvertes 	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">Etat CUCS</td> <td style="text-align: right;">730 €</td> </tr> <tr> <td>CG 67</td> <td style="text-align: right;">500 €</td> </tr> <tr> <td>Bischheim</td> <td style="text-align: right;">1 250 €</td> </tr> <tr> <td>Schiltigheim</td> <td style="text-align: right;">1 250 €</td> </tr> <tr> <td>recettes propres</td> <td style="text-align: right;">730 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: right;">4 570 €</td> </tr> <tr> <td>valor. Bénévolat</td> <td style="text-align: right;">15 800 €</td> </tr> </table>	Etat CUCS	730 €	CG 67	500 €	Bischheim	1 250 €	Schiltigheim	1 250 €	recettes propres	730 €	TOTAL	4 570 €	valor. Bénévolat	15 800 €	1 250 €
Etat CUCS	730 €																			
CG 67	500 €																			
Bischheim	1 250 €																			
Schiltigheim	1 250 €																			
recettes propres	730 €																			
TOTAL	4 570 €																			
valor. Bénévolat	15 800 €																			

VILLE DE BISCHHEIM
 CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2009
 CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009

N°	ACTION	MAITRISE D'OUVRAGE	PUBLIC CONCERNE	OBJECTIFS	FINANCEMENTS SOLLICITES	SUBVENTIONS PROPOSEES
108 R	Conseil de quartier	CSF Victor Hugo	Tout Public	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Entretien et développer la participation citoyenne</i> - <i>oeuvrer à l'amélioration du cadre de vie</i> - <i>développer l'esprit de solidarité</i> 	Produits propres 1 100 € Etat- CUCS 3 000 € Bischheim 3 725 € Schiltigheim 3 725 € ressources indir 200 € TOTAL 11 470 € valor. Bénévolat 3 000 €	3 725 €
112 R	Action d'intégration sociale, culturelle et professionnelle à dominante linguistique	CSF Victor Hugo	128 adultes engagés dans une démarche pré-professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - <i>-Autonomie dans la communication(comprendre et se faire comprendre</i> - <i>permettre d'acquérir les outils fondamentaux pour comprendre l'environnement social, culturel et économique</i> - <i>favoriser les trajectoires d'insertion professionnelle et sociale</i> 	Produits propres 900 € Etat CUCS 11 500 € CG 67 2 000 € Bischheim 7 500 € Schiltigheim 7 500 € Fd social europ. 15 000 € Ressources ind. 3 773,50 € TOTAL 48 173,50 €	7 500 €

VILLE DE BISCHHEIM
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2009
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009

N°	ACTION	MAITRISE D'OUVRAGE	PUBLIC CONCERNE	OBJECTIFS	FINANCEMENTS SOLLICITES	SUBVENTIONS PROPOSEES
175 N	Fête de l'emploi	AFIJ	Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur en recherche d'emploi ou de stage	<ul style="list-style-type: none"> - - - - - - <i>Permettre à des jeunes de postuler directement auprès de recruteurs</i> - <i>permettre aux entreprises de pourvoir des postes ou stages</i> - <i>favoriser la constitution de tissu relationnel pour des jeunes souvent en manque de réseaux professionnels</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Etat- CUCS 1 500 € Région Alsace 1 500 € Conseil Général 1 500 € Bischheim 1 000 € Schiltigheim 1 500 € Autres com 500 € CUS 1 000 € Valor Contribution 1 500 € TOTAL 10 000 € 	1 000 €

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

l'inscription des opérations désignées ci-dessus dans la programmation 2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2012.

autorise

Monsieur le Maire à verser aux associations les subventions demandées, dans les conditions décrites ci-dessus.

MONSIEUR LE MAIRE :

Voilà donc les propositions des premières actions 2009. Y a-t-il des interventions pour ces propositions ?

M. SANCHO-ANDREO :

Globalement, on ne peut que soutenir toutes ces actions. Il y en a une qui m'inquiète et qui doit aussi inquiéter Madame MARTIN, je suppose. Au niveau du financement, j'entends. C'est celle concernant l'action d'intégration culturelle et professionnelle à dominante linguistique, puisque actuellement toutes les associations qui interviennent dans le domaine linguistique sont mises en difficulté par le désengagement de la (...) de cohésion sociale, je ne vais pas vous brosser tous les changements qu'il y a eu dans les derniers mois, d'ailleurs il y en a tous les jours, on essaie de suivre l'actualité comme on peut. Il y a donc un point qui doit beaucoup inquiéter Madame MARTIN : je vois apparaître le fond social européen. Le fond social européen a pour principe de ne payer qu'en fin de parcours et j'aimerais savoir si ce financement est déjà assuré, sachant que c'est quand même une somme de 15 000 €, ce qui n'est une petite somme, et, s'il n'est pas assuré, n'y aurait-il pas lieu de prévoir un système qui ne mette pas en danger la trésorerie de l'association. Je sais que c'est très compliqué mais dans tous les cas, comme c'est porté par le Centre Victor Hugo, je ne sais pas du tout où en sont leurs finances mais, comme dans tous les centres, les difficultés pour boucler les budgets sont toujours là. J'ignore si le centre est toujours en difficulté financière sur son bilan et j'aimerais donc quelques éclaircissements de la part de Madame MARTIN.

Mme MARTIN :

Je voudrais d'abord vous rassurer quant aux finances du Centre Social qui ne se portent pas trop mal.

M. SANCHO-ANDREO :

Très bien, bonne nouvelle.

Mme MARTIN :

Nous avons une excellente gestion à l'heure actuelle de l'équipe qui est en place. Le problème de la subvention pour la linguistique est délicat. Pour le fond social européen, apparemment l'année dernière tout a été versé et le Directeur pense qu'il en sera de même pour cette année. La subvention demandée de 7 500 € pour l'action qu'ils veulent mener devrait être accordée de façon satisfaisante pour que l'activité puisse continuer pour l'année 2009.

M. SANCHO-ANDREO :

Je voulais vous dire, Monsieur le Maire, que nous sommes une des régions en France qui a le plus de mal à mobiliser le fonds social européen. C'est une question très importante aujourd'hui. Ce sont des dossiers très complexes et je pense qu'il y aurait certainement une mutualisation à faire de manière à pouvoir profiter de fonds existants, mais qui ne sont pas sollicités compte tenu de la difficulté pour monter les dossiers.

MONSIEUR LE MAIRE :

Pour répondre partiellement à votre interrogation, nous avons au niveau du Conseil Général, pour les communes du Département du Bas-Rhin qui avaient des projets susceptibles d'être financés par le fonds social européen, une réponse positive. Je ne peux pas encore, pour l'heure, garantir quelles seront les participations qui seront obtenues mais nous avons monté un certain nombre de dossiers pour les communes qui pourraient bénéficier par la suite de ces fonds européens.

Il y a un autre point sur lequel je suis intervenu parce qu'il me semble que l'apprentissage et l'intégration des communautés se font par la connaissance de la langue française que je considère comme un élément fondamental d'intégration. Par conséquent, nous réviserons probablement, je parle ici du Conseil Général, notre politique au niveau de cette action. Nous avons, à la dernière commission de la Jeunesse, décidé de revoir cette question parce que ceci me semble un élément fondamental d'une politique par rapport à l'intégration. Je vais redonner la parole à M. WEISS.

M. WEISS :

Pour répondre à M. SANCHO. Au regard de la somme demandée au fond social européen et au regard de la complexité que cela représente, il peut être logique qu'un département s'engage sur cette ingénierie financière dans ces domaines d'activité. Par rapport à ce qui relève du Contrat Urbain, je rappelle que la mission locale et les équipes qui se sont occupées du PLIE ont fait aussi un travail d'ingénierie pour l'ensemble des communes. Je crois que le bon niveau qui pourrait être sollicité à ce moment là, c'est la Communauté Urbaine. Pour une commune comme Bischheim ou les communes de la première couronne cela représenterait des frais fixes énormes, cela voudrait dire un poste pour faire ce travail, alors qu'au niveau de la CUS cela pourrait être totalement justifié.

M. SCHANN :

C'est plus un élément technique de présentation. Quand on avait examiné le contrat en lui-même, il montrait des priorités au niveau territorial qu'au niveau thématique. Si dans les tableaux qu'on nous présente on pouvait simplement indiquer l'ordre des priorités des territoires, quels étaient les territoires concernés et quel axe thématique était concerné par le projet, cela permettrait une visibilité plus rapide des documents.

Mme MARTIN :

Ici pratiquement tout est territoire 1

M. SCHANN :

Je ne sais pas si c'est techniquement possible de mettre une ligne supplémentaire indiquant quel est le territoire ou le niveau territorial concerné et la priorité thématique concernée par l'action. Pour faciliter le travail à l'ensemble des conseillers.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

12. PROGRAMME DE REQUALIFICATION URBAINE DU QUARTIER DES ECRIVAINS (RUE)

Madame Armande MARTIN, Adjointe au Maire, expose :

Le quartier des Ecrivains, créé dans les années 60, a fait l'objet d'une rénovation d'ensemble au cours de la décennie 80.

Depuis, certaines opérations ponctuelles ont permis de doter le quartier de nouveaux équipements et d'en rénover d'anciens (création de l'Espace Jeune Intercommunal, rénovation du Collège Lamartine, création d'une agence du bailleur social, rénovation de la Maison de l'Insertion, etc...).

Cependant, depuis plus de 20 ans, le quartier des Ecrivains n'a plus fait l'objet d'une requalification d'ensemble :

- malgré quelques aménagements d'aire de jeux, l'état général des espaces extérieurs et publics se trouve fortement dégradé, laissant une impression négative et un sentiment d'abandon ;
- la réhabilitation progressive de certains immeubles de logements par le bailleur, si elle a permis d'améliorer le quotidien des locataires concernés, doit maintenant s'intégrer dans une démarche d'ensemble sur le quartier ;
- le niveau d'équipement du quartier (commerces, services de proximité...) est trop faible, même si la présence de quelques structures, socio-éducatives notamment, évite que ne s'accroisse ce retard.

Pour faire face à ces difficultés, les villes de Bischheim et Schiltigheim, en partenariat avec OPUS 67, ont décidé de lancer une réflexion d'ensemble, à l'échelle du quartier dans le but d'élaborer un programme de requalification urbaine des Ecrivains, afin :

- d'avoir une vision prospective du quartier sur les prochaines décennies ;
- d'intervenir fortement sur le quartier, en mobilisant l'ensemble des ressources disponibles ;
- de coordonner entre elles, et de phaser dans le temps, les différentes interventions.

L'objectif est d'élaborer un schéma directeur fixant les principes urbains et fonctionnels et les axes de développement du quartier.

La première étape de cette démarche est la réalisation d'un diagnostic partagé à l'échelle du quartier.

Dans ce cadre, les villes de Bischheim et Schiltigheim et OPUS 67 partagent la conviction d'une nécessaire implication des habitants et des forces vives du quartier, dès l'origine du projet. Des actions de concertation vont ainsi être mises en place pour l'élaboration de ce diagnostic partagé.

Ces actions sont de deux types :

- l'organisation, avec la CUS et OPUS 67, d'ateliers urbains permettant, dans une démarche participative, d'aborder les principales problématiques et envisager ensemble des pistes pour y remédier ;
- des actions de mobilisation des habitants, menées par les différents partenaires du quartier.

En effet, les villes de Bischheim et Schiltigheim n'ont pas souhaité organiser, seules, des actions de concertation, mais ont voulu travailler avec les différents acteurs et associations du quartier pour monter avec eux un programme d'actions dont la conception elle-même aura ainsi été participative.

En conséquence, un appel à projet a-t-il été lancé pour que les partenaires proposent eux-mêmes, en complément des actions menées par les collectivités, des actions à destinations des habitants du quartier. L'objectif est que les partenaires du quartier mènent avec les habitants un travail sur plusieurs mois afin de contribuer ensemble à l'élaboration du diagnostic de quartier (points forts, points à améliorer, enjeux stratégiques...).

Une présentation synthétique de l'ensemble des actions de concertation, portée par les villes et les différents partenaires du quartier se trouve en annexe de la présente délibération.

Ces actions feront l'objet d'une demande de subventions dans le cadre du CUCS auprès des différents signataires, parties prenantes de la démarche. En accord avec la Ville de Schiltigheim, et pour améliorer la visibilité de ces actions et simplifier leur gestion, un seul dossier de demande de subvention sera déposé par la Ville de Schiltigheim qui centralisera les participations des différents partenaires et reversera une subvention unique à chacun des porteurs de projets.

Ainsi, à ce jour, les projets suivants ont été instruits et sont susceptibles de bénéficier d'une participation de la ville :

Projets et porteurs de projet	Subventions à verser
ZEP, « <i>Je rêve mon quartier</i> »	950 €
Collèges Lamartine et Leclerc, « <i>Champs contre champs</i> »	1 350 €
Jeep, « <i>Parle- moi des Ecrivains</i> »	2 695 €
Jeep, « <i>Poubelles poétiques</i> »	1 152 €
CSF Victor Hugo, « <i>Journal des Ecrivains</i> »	5 400 €
Association Livres, « <i>Rêver la ville, rêver le quartier</i> »	1 700 €
Espace jeunes intercommunal, « <i>Reportage vidéo sur la mémoire</i> »	5 000 €
MJC/ Espace Jeunes, « <i>Etre urbain, être citoyen</i> »	5 000 €
CUS/ OPUS/ Communes, « <i>Ateliers urbains, ateliers habitat</i> »	5 500 €
Communes/ partenaires « <i>Organisation du Forum</i> »	6 253 €
Total	35 000 €

Déduction faite des aides à percevoir auprès des signataires du CUCS, la participation finale de la Ville de Bischheim à l'ensemble de ce dispositif de mobilisation des habitants sera de l'ordre de **9 000 €**.

Dans l'hypothèse d'un rejet par l'instance décisionnelle du CUCS de l'un ou l'autre de ces projets, la ville, en concertation avec le porteur de projet et la Ville de Bischheim, réévaluera la faisabilité du projet et l'opportunité de sa subvention.

L'ensemble des travaux de ces différents ateliers sera présenté, en juin, lors d'un événement festif - le *1^{er} Forum des Ecrivains*- qui permettra :

- la restitution sous différentes formes (expositions, tables rondes, projection...) des réflexions des différents groupes de travail ;
- des échanges avec l'ensemble des participants à ce temps festif.

Les conclusions de ce *Forum des Ecrivains* seront ensuite intégrées dans les réflexions techniques menées par le service Programmation et conception urbaine de la CUS qui assure une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du schéma directeur d'aménagement du quartier.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

l'inscription des opérations désignées ci-dessus dans la programmation 2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2012.

autorise

Monsieur le Maire à verser à la Ville de Schiltigheim, porteur administratif du projet, une participation aux frais engagés de **9 000 €**.

VILLE DE BISCHHEIM
 CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2008
 PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DES ECRIVAINS(RUE)
 CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009

N°	ACTION	MAITRISE D'OUVRAGE	REALISATION	OBJECTIFS	DESCRIPTIF	COÛT
1	Etre urbain, être citoyen	Maison du jeune citoyen/ Espace jeunes	a) théâtre en appartement b) tournage d'un film vidéo	-Interroger les jeunes sur leur « ville idéale » en prenant en considération le « vivre ensemble », le rapprochement générationnel, la citoyenneté, le fait d'être acteur de la cité...	- atelier théâtre pour jeunes - séances de théâtre d'appartement - création d'un groupe de vidéaste - écriture de textes - lecture publique jeunes de 15 à 25 ans	10 000 €
2	Je rêve mon quartier	ZEP	Exposition de l'ensemble des projets réalisés par les établissements scolaires	- repérer les lieux symboliques de l'enfant dans le quartier(maison, école, centre social...) se repérer dans l'espace de la classe, de l'école, du quartier	- repérage dans le quartier - réalisation de croquis du quartier - réalisation de maquettes grand format enfants CM2 et maternelle	950 €
3	Champs contre champs	Collèges Lamartine et Leclerc	Réalisation d'un guide du quartier dont les rubriques seront des incitations à questionner les élèves, des grilles de lecture pour les faire réfléchir, produire, pratiquer, créer des situations	-sensibiliser les élèves à l'architecture -faire observer et acquérir les moyens de comprendre l'environnement - travailler la notion d'espace, de lieu, de « milieu »; les mettre en relation....	- intervention d'un urbaniste - sortie à Fribourg pour visiter des sites urbains remarquables - production des élèves en vue d'une exposition des travaux - publication du guide du quartier classes de 3ème	1 350 €

VILLE DE BISCHHEIM
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2008
PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DES ECRIVAINS(RUE)
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009

N°	ACTION	MAITRISE D'OUVRAGE	REALISATION	OBJECTIFS	DESCRIPTIF	COÛT
4	Parle- moi des Ecrivains	Jeep	Réalisation d'un reportage vidéo (enquête, montage, montage, son..)	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux jeunes de s'engager dans le projet du quartier - améliorer les relations inter générationnelles - valoriser l'action des jeunes - s'informer sur l'histoire du quartier - initier les jeunes aux techniques vidéo et à l'image 	<p>temps de sensibilisation à l'image avec la Maison de l'Image et l'association <u>Bled@rt</u></p> <p>tournage d'un film vidéo</p> <p>repérage des personnes ressource du quartier, mise en place du contenu du reportage avec un professionnel, montage du film</p> <p>Jeunes 15-17 ans</p>	2 695 €
5	Poubelles poétiques	Jeep	- remise en état et en peinture des poubelles publiques du quartier	<ul style="list-style-type: none"> - Initier , sensibiliser les jeunes à leur environnement - réhabiliter les poubelles fixes du quartier 	<p>démontage et remontage des poubelles</p> <p>nettoyage et décapage</p> <p>remise en peinture, « relocking »</p> <p>Jeunes 10- 13 ans</p>	1 152 €

VILLE DE BISCHHEIM
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2008
PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DES ECRIVAINS(RUE)
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009

N°	ACTION	MAITRISE D'OUVRAGE	REALISATION	OBJECTIFS	DESCRIPTIF	COÛT
6	Etre parents d'enfants de 0 à 6 ans , quelles facilités et quelles difficultés	CAF	- ateliers d'expression et de diagnostic partagé autour du thème de la place des parents et des enfants dans le quartier, l'immeuble...	<ul style="list-style-type: none"> - Amener les parents à parler de leur cadre de vie: logement, accessibilité, abords, circulation, trajets école-maison, espaces de jeux, loisirs - amener les parents à s'exprimer sur l'articulation entre leur vie familiale et professionnelle ou sociale: accès à l'emploi et formation, mode de garde des petits enfants, garde en dehors du temps scolaire 	<p>proposition de plusieurs temps d'échange entre parents pour apporter un regard particulier sur le diagnostic partagé</p> <p>Adultes, parents de jeunes enfants</p>	/
7	Journal des Ecrivains	CSF Victor Hugo	Journal d'information réalisé par des habitants avec l'appui de professionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les habitants sur la vie de leur quartier, ce qui s'y passe - être un relais d'information sur le développement du projet urbain, les tenir informer des différentes propositions d'ateliers... 	<ul style="list-style-type: none"> - réunir un comité de rédaction composé d'habitants, de membres du CSF <p>Tout public</p>	5 400 €

VILLE DE BISCHHEIM
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2008
PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DES ECRIVAINS (RUE)
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009

N°	ACTION	MAITRISE D'OUVRAGE	REALISATION	OBJECTIFS	DESCRIPTIF	COÛT
8	Rêver la ville, rêver le quartier	Association Livres	Réalisation d'une maquette en légo réalisation d'un dossier (photos, textes, maquettes)	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Faire découvrir et mettre pratique la définition de l'architecture qui est l'art de concevoir et de réaliser des structures bâties en cherchant à concilier l'utile, la beauté et la solidité des formes...</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser du matériel à exposer - réaliser une maquette géante <p style="text-align: center;">enfants de 8 à 13 ans</p>	1 700 €
9	Ateliers urbains, ateliers logements	Communes/ OPUS 67	Réalisation de plans de maquettes, d'esquisses...	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Permettre aux habitants d'appréhender leur environnement de leur appartement au bas de l'immeuble, de la rue au quartier, du quartier à la ville</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - à partir de plans, maquettes, d'esquisses permettre l'expression des habitants sur leur quotidien dans le quartier: habitat, déplacements urbains, commerces et services, environnement.. 	5 500 €
10	Organisation du Forum des Ecrivains	Communes/ OPUS 67	Montage, organisation générale, « mise en scène » des réalisations des ateliers	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Animation globale du projet</i> <i>Organisation d'une journée Forum qui permette le retour de tous les travaux réalisés dans les différents ateliers, l'échange les éléments de diagnostic recueillis auprès des habitants-</i> 	<p>Organisation de la journée Forum: exposition des travaux, présentation sur scène, diaporama, tables rondes</p> <p style="text-align: center;">Tout public</p>	6 253 €
TOTAL						35 000 €

CHARGES	Montant (2)	PRODUITS	Montant (2)
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	
60 – Achat	10 000 €	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services	5 000 □	- Participation des usagers	
Achats matières et fournitures	4 000 □		
Autres fournitures	1 000 □		
61 - Services extérieurs	2 200 €		
Locations	1 500 □	74- Subventions d'exploitation(1)	35 000 €
Entretien et réparation		- Etat (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s) :	
Assurance			
Documentation	700 □		
62 - Autres services extérieurs	22 800 €	- CNASEA (emplois aidés)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	20 500 □	- L'Acisé DT – ex FIV	6 500 □
Publicité, publication	1 500 □	- L'Acisé DR – ex FASILD	
Déplacements, missions	800 □	- Région	2 000 □
Services bancaires, autres		- Département	5 000 □
63 - Impôts et taxes		- Communauté urbaine de Strasbourg	
Impôts et taxes sur rémunération,		- Commune(s): à préciser	
Autres impôts et taxes		Ville de Bischheim	9 000 □
64- Charges de personnel		Ville de Schiltigheim	9 000 □
Rémunération des personnels,		- Organismes sociaux (à détailler):	
Charges sociales,		- CAF	1 500 □
Autres charges de personnel		- OPUS 67	2 000 □
65- Autres charges de gestion courante			
66- Charges financières		- Fonds européens	
		(à préciser)	
67- Charges exceptionnelles			
68- Dotation aux amortissements		75 - Autres produits de gestion courante	
		76 - Produits financiers	
		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
I. Charges indirectes affectées à l'action		I. Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	35 000 □	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	35 000 □
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	35 000 □	TOTAL	35 000 □

MONSIEUR LE MAIRE :

Merci pour cette présentation. J'ajouterai une remarque qui me semble essentielle et importante pour les propositions. C'est une des premières fois que se traduit une cohérence dans l'ensemble d'un projet de quartier et la mobilisation de l'ensemble des acteurs et des habitants pour donner ce résultat. Je suis convaincu, si cette proposition retient votre assentiment, que nous allons vers un réel projet social pour un quartier, ce qui est quelque chose de remarquable. Je mets en discussion la proposition qui vous a été faite par Armande MARTIN.

M. SANCHO-ANDREO :

Je voudrais tout d'abord féliciter Mme MARTIN. C'est une femme militante de ce quartier des Ecrivains depuis des années. Je l'ai beaucoup appréciée quand nous étions au Centre Victor Hugo. Il faut dire les choses publiquement et quand on a du respect et de l'admiration, il faut le dire, et quand une démarche comme celle-ci prend une telle ampleur et un tel contenu dans un quartier où les habitants le méritent, il faut le reconnaître. Je voudrais aussi vous faire une demande tout à fait express, puisque, comme vous l'avez compris par mes propos, nous voulons soutenir cette démarche autant que nous le pourrons : je parle évidemment au nom du groupe de l'opposition. Nous souhaitons être associés à cette démarche, mais seulement par voie de presse mais aussi en faisant partie, s'il existe, du comité de pilotage. Je pense que notre groupe d'opposition, par ce qu'il représente dans cette ville, doit pouvoir faire partie d'une telle procédure de concertation.

MONSIEUR LE MAIRE :

Je répondrais par l'affirmative. Nous sommes actuellement dans une phase diagnostic, mais après il y aura la phase de préparation, de réalisation et à ce moment là nous solliciterons et accepterons toutes les bonnes volontés pour participer à l'ensemble de la démarche.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Monsieur le Maire annonce que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 30 avril et convie tout le monde à participer à la soirée tartes flambées organisée par la Paroisse Saint Laurent.

La séance est levée à 20 h 30.

---oOo---